



## NUMÉRO SPÉCIAL – renouvellement des générations en agriculture – OCTOBRE 2018



Raphaël LE MÉHAUTÉ,  
Préfet de la Haute-Vienne

### SOMMAIRE

Édito	Page 1
Entretien avec Jean-Marie Delage, président de la chambre d'agriculture	Page 2
L'installation agricole en Haute-Vienne en chiffres	Page 3
Les dispositifs gratuits en faveur de l'installation	Page 4
Programme des assises de l'installation et de la transmission en agriculture	Page 5

Suivez l'actualité de l'État  
en Haute-Vienne sur



### ÉDITO

La Haute-Vienne est un département de tradition agricole. L'agriculture y joue encore aujourd'hui un rôle prépondérant et structurant pour son économie. Plus de 321 000 hectares, soit près de 58 % de la surface totale du département, sont consacrés à ses productions, dont la valeur s'élève, en 2017, à plus de 407 M€. Les 3 461 exploitations que compte le département emploient près de 5 000 actifs, sans compter les milliers d'emplois induits par le secteur (abattage, transformation, agroalimentaire, distribution).

Riche de filières d'excellence, l'agriculture haut-viennoise contribue au rayonnement et à la compétitivité de notre territoire. La Haute-Vienne est ainsi renommée pour son élevage de bovins allaitant, dont la race Limousine, constitue le fleuron emblématique. Elle est également le 1<sup>er</sup> département français pour son cheptel d'ovins viande. D'autres productions, dont l'arboriculture (pommes et châtaignes), y sont également bien présentes et en plein développement. Les nombreux signes officiels de qualité dont elles bénéficient (viande label rouge, indication géographique protégée IGP Agneau du Limousin, AOP pomme du Limousin) récompensent d'ailleurs la richesse et la diversité de ces terroirs. L'agriculture biologique se développe également.

Ces nombreux atouts ne doivent cependant pas occulter les difficultés que connaît le monde agricole : baisse du revenu, transformation des modes de consommation et de production, aléas climatiques, et érosion progressive du nombre d'exploitations. Depuis l'an 2000, le nombre d'exploitations est passé de 6 500 à 3 400, tandis qu'on dénombre seulement 44 nouvelles installations aidées par an, chiffre très faible compte tenu de l'importance de l'agriculture dans le département. Alors que 55 % des exploitants ont plus de 55 ans, le renouvellement des générations demeure donc, en Haute-Vienne comme dans les autres départements de la région Nouvelle-Aquitaine, un enjeu incontournable.

C'est la raison pour laquelle, afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par l'installation et la transmission d'exploitations, j'ai souhaité organiser, en partenariat avec la chambre d'agriculture, les assises de l'installation-transmission le 4 octobre prochain en préfecture. Ces rencontres auront vocation à présenter les bonnes pratiques mises en place par les territoires et les filières en faveur du renouvellement des générations, et à inciter, plus largement, des jeunes à franchir le pas de l'installation.

Le soutien et la transformation du modèle agricole est d'ailleurs une priorité sur laquelle le Gouvernement est pleinement mobilisé. Le projet de loi Egalim, issu des États généraux de l'alimentation, actuellement en cours de discussion au Parlement, poursuit l'objectif central d'améliorer la rémunération des producteurs en rééquilibrant la chaîne de valeur.

Les transformations engagées sont difficiles, mais elles sont absolument nécessaires pour que la France demeure une grande puissance agricole. C'est la raison pour laquelle il faut intéresser la jeunesse à ce secteur d'avenir.

### Quelles sont, selon vous, les grandes mutations agricoles auxquelles il faut s'attendre ?

L'agriculture française a évolué considérablement sur ces dernières années et devra s'adapter encore pour relever de nouveaux défis. Cette évolution aura à prendre en compte, à équivalence dans son développement, à la fois les enjeux économiques, environnementaux, sociaux mais également démographiques. Cette notion d'équivalence et d'équilibre est importante. Très clairement, raisonner l'environnement sans l'économie ou le social sans l'économie, non seulement ne fait pas sens, mais n'aboutira sur aucune solution durable. Je crois que ces éléments ont été entendus par notre profession, il faut maintenant faire que les consommateurs, les opérateurs commerciaux, les industriels mais aussi les élus s'en saisissent et prennent enfin les bonnes décisions.

Derrière le mot agriculture, il y a des entreprises mais également des hommes et des femmes qui œuvrent au quotidien pour assurer l'utilité sociale première et fondamentale de l'agriculture, « nourrir les Hommes ».

L'agriculture à l'échelle de nos territoires ruraux haut-viennois avec ses 4 500 exploitants occupe une place prépondérante dans l'aménagement, le développement et l'économie de nos communes.

Ces agriculteurs que vous croisez tous les jours contribuent aussi au rayonnement de notre pays par la qualité et la diversité de ces productions à l'échelle nationale, européenne et mondiale. La France fait partie des premiers pays exportateurs de produits agricoles et agro-alimentaires. A l'échelle nationale, agriculture et agro-alimentaire, contribuent à combler le déficit commercial et génèrent 3.5% du PIB. Il ne faut pas l'oublier non plus.

Le monde agricole entend les nouvelles attentes sociétales et les mutations qui lui sont demandées. Sans remettre en cause leur légitimité, avant d'exiger sans savoir, il faut comprendre l'histoire et les problématiques de notre agriculture avec la bienveillance due aux hommes et aux femmes qui s'y consacrent.

### Vous avez fait référence à l'enjeu démographique, qu'en est-il du renouvellement des générations en agriculture ?

Nous sommes dans un département où un départ sur deux n'est pas remplacé et un tiers de nos exploitants ont plus de 50 ans. Dans 6 ans, plus de 1000 exploitants atteindront l'âge de 62 ans, ce qui représente potentiellement 80 000 ha de terres qui vont se libérer et changer de mains. Aussi, la question prégnante du renouvellement des générations est une des préoccupations majeures de la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne. Consciente des enjeux importants en matière d'installation, de transmission et des défis à relever, elle a toujours œuvré pour une politique concertée grâce à la mise en place d'un comité départemental d'orientation installation-transmission. Instance politique, la force de ce comité réside dans sa composition pluraliste et de sa représentativité départementale. Regroupant l'ensemble des obédiences syndicales ainsi que de nombreux partenaires des filières et collectivités territoriales, ce comité propose des actions concertées qui contribuent à l'augmentation du nombre d'installations.

La politique d'installation-transmission portée par ce comité s'articule autour de 4 axes prioritaires :

- maintenir une population active agricole en favorisant l'installation et en consolidant l'emploi salarié,
- renforcer la place de l'agriculture dans le développement et l'aménagement durable du territoire,
- faciliter la reprise de nos exploitations agricoles et contribuer au maintien des filières existantes,
- encourager la diversification économique de l'agriculture.

La dégradation du taux de renouvellement des générations en agriculture et son impact sur les territoires ruraux haut-viennois en matière économique ou d'aménagement de l'espace est un sujet important, qui devrait rassembler l'ensemble de la profession dans un climat rasséréné et constructif. Nous sommes sur la bonne voie et la mise en œuvre de ces assises le 4 octobre prochain en est bien la preuve.

### Le profil des nouveaux agriculteurs et les structures d'exploitations sur lesquelles ils s'installent sont-ils en train de changer ?

L'évolution des structures d'exploitations est un phénomène en évolution constante depuis un certain nombre d'années. On note l'apparition d'une agriculture plurielle. En Haute-Vienne, il n'y a pas une mais des agricultures qui, complémentaires, sont nécessaires à l'économie et à l'aménagement de nos territoires. La chambre d'agriculture est particulièrement attachée à cette pluralité qui permet de répondre aux diverses attentes sociétales mais toujours dans l'objectif du développement de systèmes de production viables et vivables. Dans le cadre de la politique d'installation-transmission, une attention particulière est donnée à l'accompagnement de tous les candidats et projets. Des opportunités d'installations existent bel et bien dans toutes les filières, tous les modes de production et de commercialisation dans notre département.



**On estime à 120 par an en moyenne le nombre total d'installations depuis 2006.**

Parmi ces 120 installations en moyenne, un peu moins de 50 sont aidées par les aides de la politique agricole commune (PAC), le reste se réalisant en autonomie (exploitants trop âgés, ne répondant pas aux critères d'éligibilité, ou faisant le choix de se soustraire des aides publiques qui nécessitent par ailleurs le respect de certains engagements). **Dans le même temps on estime à 170 par an le nombre d'exploitants susceptibles de cesser leur activité** (1 000 actifs dans les 6 prochaines années).

**Le renouvellement générationnel se trouve alors dans une situation de déficit structurel significatif.**

**L'installation sous forme sociétaire progresse nettement, tandis que le cadre familial n'est plus forcément la norme.**

**Près de 2/3 de jeunes (62 %) ne s'installent pas seul.** Les installations sous formes sociétaires voient ainsi leur nombre progresser et 81 de celles-ci se font au sein d'un GAEC (groupement agricole d'exploitations en commun).

**Le cadre familial n'est plus forcément la norme :** au cours des sept dernières années on constate que 2/3 des installés ont entre 20 et 30 ans. Les jeunes qui s'installent hors du cadre familial représentent 1/3 des nouveaux installés ce qui est non négligeable dans un domaine où la transmission familiale reste souvent prépondérante.

**La filière bovin-viande est privilégiée, la filière laitière en lente érosion, tandis que les installations en diversification progressent.**

**Sans surprise, ce sont les filières présentes sur le territoire qui portent l'installation.**

Ainsi, au cours des douze dernières années, **plus de la moitié des installations aidées concerne la filière bovin-viande.** La production de viande ovine attire encore 15 % des jeunes, malgré un ralentissement ces dernières années.

**Les installations dans les filières laitières demeurent assez rares en Haute-Vienne** (8 % des installations pour le bovin-lait).

**Fait notable, prêt d'un cinquième des dotations jeunes agriculteurs (DJA) accordées ces 12 dernières années concernent un projet de diversification au sens large.** Ces installations, moins dépendantes de l'indispensable accès au foncier, traduisent de nouvelles demandes sociétales, en cohérence avec des choix de filières (vente directe, agriculture biologique...).

**Afin d'accroître le nombre d'installations, de multiples défis sont à relever.**

**L'agriculture souffre aujourd'hui d'un déficit d'image, qu'il convient de corriger :** le métier d'agriculteur est noble et les indicateurs à moyen terme sont porteurs (nécessité de produire pour alimenter une population mondiale en nette croissance). **La garantie d'un revenu équitable aux producteurs et la levée des obstacles à l'acquisition du foncier** (terres) sont également nécessaires pour rendre attractive l'agriculture de demain et faciliter l'installation des plus jeunes.

### Nombre de jeunes agriculteurs aidés depuis 2006 :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2006 - sept 2018
Nbre de DJA	76	59	70	49	34	45	40	38	40	64	53	44	29	641

## Les dispositifs gratuits en faveur de l'installation

Les chambres départementales d'agriculture sont le socle territorial et de proximité du réseau national. Dirigées par des élus issus des élections professionnelles, ces établissements publics à caractère administratif sont dotés par le code rural de 3 missions essentielles :

- contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières ;
- accompagner, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi,
- assurer une fonction de représentation de la profession agricole auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

En Haute-Vienne, la chambre d'agriculture a organisé un maillage territorial fin et de relations de proximité qui se traduit par la présence physique de 4 antennes délocalisées et de 2 bureaux décentralisés. Ces points rendent la chambre d'agriculture accessible en moins de 20 minutes par tous les agriculteurs du département.

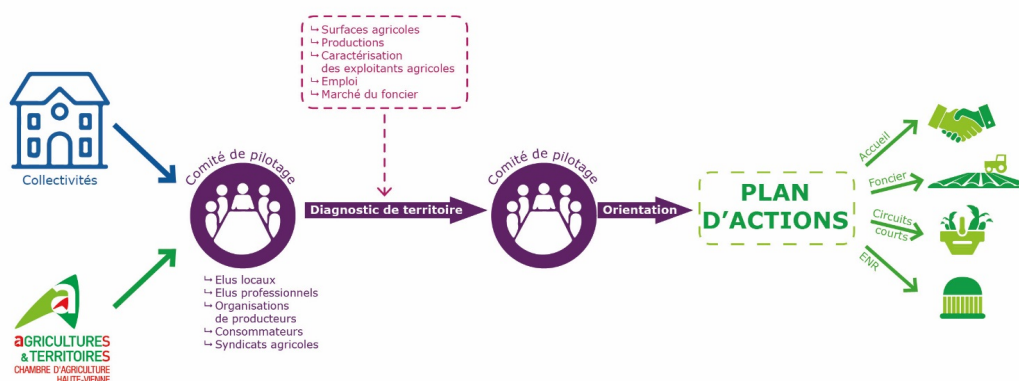
La création et la reprise d'exploitations agricoles sont à la fois les missions phares confiées par l'Etat à la chambre d'agriculture mais également un axe principal d'intervention décidé par les élus professionnels. La politique volontariste du renouvellement des générations en agriculture repose avant tout sur l'accompagnement des candidats à l'installation mais également à la transmission. Dans cet objectif, la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne accueille tous les projets au sein du Point accueil installation transmission (PAIT). Quel que soit leur niveau de maturité et réflexion, la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne leur propose un parcours adapté à leur besoin.

**Pour réussir le renouvellement des générations, encore faut-il que les candidats trouvent un écosystème favorable à leur installation. En ce sens les filières, et bien évidemment les territoires, ont un rôle éminemment important. En effet l'agriculture, en particulier dans notre département rural, est un incontournable poumon économique, social et environnemental des territoires.**

La mise en mouvement de tous ces acteurs repose nécessairement sur une entrée territoriale. Depuis plusieurs années, la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne propose ainsi aux collectivités (communes et EPCI) et aux territoires de projet, l'appui dans la construction de projets agricoles. Reposant sur un diagnostic initial partagé avec tous les acteurs, cette animation débouche sur un plan d'actions qui vise le plus souvent à assurer l'accueil et l'intégration des nouveaux agriculteurs. Concrètement, des sessions d'accueil d'actifs sont mises en place, mais l'implication peut aller beaucoup plus loin, telle que la mobilisation du foncier, la mise en place d'un plan alimentaire territorial, le développement des ENR ou bien encore des actions de préservation de qualité de l'eau ou de la biodiversité.

**Ces partenariats territoriaux sont à coup sûr la clé d'un développement équilibré de nos territoires, l'agriculture est une chance à saisir.**

### Un projet agricole pour mon territoire



## Programme des assises de l'installation-transmission du 4 octobre 2018

---

**9h30 :** ouverture des assises par *Raphaël LE MÉHAUTÉ, préfet de la Haute-Vienne et Jean-Marie DELAGE, président de la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne*

**10h à 12h :** répartition dans les 3 ateliers suivants :

→ **Atelier n°1 « Rencontres entre étudiants et agriculteurs récemment installés » :**

Présentation des étapes d'un parcours d'installation et témoignages d'exploitants récemment installés.

Cet atelier organisera la rencontre et les échanges entre :

- 92 élèves provenant des établissements suivants : la maison familiale et rurale Périgord-Limousin de Cussac, l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Limoges-les Vaseix (deux classes de terminale et deux classes du centre de formation des apprentis agricoles), l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de St-Yrieix (une classe de terminale), ainsi qu'une classe de 3ème du collège Pierre de Ronsard à Limoges.
- 8 exploitants récemment installés et représentatifs de la diversité des métiers des filières agricoles.

→ **Atelier n°2 « Rencontres speed-dating entre porteurs de projets et cédants » :**

Cet atelier permettra des rencontres de 10 à 12 minutes entre une quarantaine de porteurs de projet d'installation et de cédants du département. A travers ces échanges dynamiques, chaque porteur de projet pourra concrétiser son projet d'installation.

→ **Atelier n°3 « Les filières et les territoires »**

En présence des présidents de communautés de communes, des maires du département et d'élus locaux, cet atelier fera intervenir des représentants des collectivités et des filières afin de faire un état des lieux des bonnes pratiques et mobiliser les territoires sur la question de l'installation et de la transmission d'exploitations.

Présentation générale de l'agriculture en Haute-Vienne par M. Michael CHARIOT (DDT), de la problématique de l'installation-transmission par M. Bertrand DUMAS (CDA 87) et de la mobilisation du foncier par Mme Nathalie LEBAS (SAFER).

- Les diagnostics de territoire en faveur de l'installation-transmission mis en place par la communauté de communes du pays de Nexon et des Monts de Chalus,  
*par M. Stéphane DELAUTRETTE, président de la communauté de communes du pays de Nexon et des Monts de Chalus*
- L'implication des territoires avec la présentation des fiches actions à destination des territoires par le Pays du Haut Limousin,  
*par M. Jean-François PERRIN, Président du Pays du Haut Limousin et maire de Blond*
- L'engagement des filières et des élus,  
*par M. Daniel BOISSERIE, président de la communauté de communes du pays de St-Yrieix et M. Michel TEXIER, président de la filière LIMDOR.*
- Un projet alimentaire territorial en partenariat avec la chambre d'agriculture,  
*par Mme Cécile ROBERT, chargée de mission agriculture au Parc Naturel Régional Périgord Limousin.*